REMBOURSEMENT DE FRAIS

Rappel des modalités de remboursement :

Les frais de transport suivants seront remboursés jusqu'à **200 € par personne inscrite**, **sur justificatif(s)** :

- Train (2ème classe)
- Avion (classe économique)
- Voiture sous forme d'indemnités kilométriques et sous condition de co-voiturage d'au moins 2 personnes :
  - Pour 2 personnes : 0,24 €/km
  - Pour 3 personnes : 0,36 €/km
  - Pour 4 personnes ou plus : 0,48 €/km
- Péage, parking
- Métro, tramway, bus ou car

Adhérent :	
Code personne morale :	
Adresse : …… …… ……	Personne à contacter : …… Tel : …… Courriel : ……

Participants hors administrateurs (1) :

Nom	Prénom	Numéro de véhicule en cas de covoiturage (2)

Frais kilométriques :

Numéro de véhicule	Nombre de passagers	Nombre de km	Valeur unitaire	Total (en €)	UNHAJ (ne pas remplir)
1					
2					
3					
4					
5					
			Total		

Autres frais :

Nature	Nombre de passagers	Total (en €)	UNHAJ (ne pas remplir)
Train/Car			
Avion			
Bus/métro			
Parking			
Péage			
	Total		

Le présent document ainsi que les justificatifs sont à nous adresser par courriel à l'adresse suivante : jeremy.colladon@unhaj.org **avant le 30 novembre 2023. Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.**

(1) Les administrateurs doivent nous retourner la feuille de remboursement habituelle.
(2) Numérotez les véhicules utilisés de 1 à N, N étant le nombre total de véhicules. Par exemple, si vous utilisez 3 véhicules, ils seront numérotés de 1 à 3. Puis indiquez dans quel véhicule a voyagé chaque participé concerné.